Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203343-20251211-2025_12_008_003-DE

MAIRIE DE SAINT-YGEAUX
1, rue de la Fontaine
22570 SAINT-YGEAUX
02.96.24.02.01
mairie.st.ygeaux@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 8 décembre 2025 -

Présents : BERNARD Claude, OLLIVIER Renée, GUEGAN Mikaël, LE BARON Christian, LEVRIER Françoise, LE GOFF Marylène, GERNIGON Gaël
Absents : ROPERT Clara, LE GOFF François, LE ROUX Baptiste
Secrétaire de séance : OLLIVIER Renée

Pour	7
Contre	0

DÉLIBÉRATION 2025-12-08-003

Délibération pour le **PLUIH CCKB avec débat du PADD** (Projet d'Aménagement et du Développement Durable)

La CCKB a communiqué sur l'annexion du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUiH) valant Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le PADD se structure autour de 2 axes :

- Une armature urbaine et humaine qui assure un service rendu auprès de toutes les populations et garantit la cohésion sociale.
- Un développement qui repose sur les ressources existantes pour une hyper-ruralité valorisée et préservée.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.151-5 et L. 153-12 ;
Vu les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :
- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme.

Transmis à la préfecture le : 9/12/25
Certifié exécutoire le : 9/12/25

À Saint-Igeaux, le 9 décembre 2025
Le Maire
Claude BERNARD